



Une autre vie s'invente ici

Paris, le 24 février 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ELEVAGE EXTENSIF ET AGROECOLOGIQUE UNE SOLUTION A LA CRISE ENVIRONNEMENTALE

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France et le réseau des Parcs nationaux soutiennent les élevages extensifs et agroécologiques, porteurs d'une agriculture à taille humaine, ancrée sur les territoires et respectueuse de la biodiversité.

Le constat est régulièrement fait et il s'impose désormais à tous : les élevages extensifs et agroécologiques traversent une crise majeure. Le nombre d'exploitation est en baisse. En cause : la faiblesse des revenus générés, les conditions de travail, les freins à l'installation, ou encore les mesures de biosécurité qui impactent particulièrement les élevages en plein air. Dans le même temps, les projets d'extension ou de création d'élevages industriels se poursuivent.

Pourtant, l'élevage extensif et agroécologique est porteur de solutions face aux impacts néfastes de l'agriculture intensive. La démonstration en est faite au quotidien dans nos Parcs. L'ouverture des milieux et l'entretien de prairies diversifiées maintiennent la biodiversité et les paysages qui font la richesse de nos territoires. Les systèmes herbagers et la polyculture-élevage permettent de réduire les intrants et de renforcer l'autonomie fourragère. La valorisation de végétations spontanées et les pratiques sylvopastorales offrent des solutions intéressantes pour l'adaptation au changement climatique et participent aussi à la lutte contre les incendies. L'ancrage dans le territoire est assuré par le choix de races rustiques adaptées à leur milieu et l'inscription dans des démarches de qualité et de proximité. Les exploitations à taille humaine favorisent l'autonomie des éleveurs et améliorent leurs conditions de travail ainsi que les conditions de vie des animaux.

Les Parcs naturels régionaux et nationaux demandent des mesures ambitieuses pour soutenir ces élevages qui ont toute leur place dans la transition agroécologique :

- La PAC doit renforcer les soutiens aux élevages vertueux et maintenir la reconnaissance des surfaces pastorales.
- La future LOA (Loi d'Orientation Agricole) doit prévoir des moyens ambitieux pour encourager la transmission et l'installation de ce type d'élevage, mais également pour former et accompagner les éleveurs dans la transition et l'adaptation au changement climatique.
- Face aux crises sanitaires, l'État doit également mieux accompagner les élevages de plein air et adapter les normes de biosécurité aux spécificités de ces élevages.
- Les produits issus de ces élevages doivent être différenciés auprès du consommateur par un étiquetage adapté.

Pour afficher son soutien à ces élevages vertueux, Michaël Weber, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France sera présent au Salon de l'agriculture le jeudi 2 mars et pourra y rencontrer la presse.

Contact presse : Pierre-Paul Castelli 06 83 84 01 77

Les 58 Parcs naturels régionaux de France représentent plus de 4900 communes, 4,4 millions d'habitants et 9 millions d'hectares, soit 17 % du territoire métropolitain, répartis dans 15 régions et 3 collectivités locales. Plus de 2250 agents y travaillent. La Fédération est une association loi de 1901 qui regroupe les Parcs naturels régionaux, les régions et de nombreux partenaires nationaux.

Fédération des Parcs naturels régionaux, 27 rue des Petits Hôtels – 75010 Paris – 01 44 90 86 20 www.parcs-naturels-regionaux.fr

Les 11 Parcs nationaux de France sont des espaces naturels protégés, terrestres et maritimes, dont le statut reconnu de « territoires d'exception » rayonne à l'international. Ils représentent 517 communes et 4,8 millions d'hectares, soit 8 % du territoire français. Les Parcs nationaux sont des établissements publics rattachés à l'Office français de la biodiversité.

Parcs nationaux de France / Office français de la biodiversité (Pôle Montpellier), 125 Impasse Adam Smith – 34470 Pérols – 04 67 69 84 00
<http://www.parcsnationaux.fr>